



L'Echo des Relais

Septembre 2019 n°6

Dans ce numéro :

Edito	1
Dossier : La régularisation	2
Article : Les rencontres inter-générationnelles	4
Interview : Visite à la maison de retraite de Lailly-en-Val	
Idee de... gâteau d'anniversaire	5
La vie du RAM...en images	6
Lecture du moment	
A vos agendas!	
Planning du RAM RPE (Baule, Lailly-en-Val, Mes-sas)	7
Planning du RAM Le bonheur des lutins (Beaugency, Cravant, Tavers, Villorceau)	8

Edito

La première partie de l'année s'est révélée riche en événements : les job dating, même s'ils ne se sont pas tous conclus par un contrat signé, ont permis de belles rencontres et restent très appréciés des parents et des assistantes maternelles. "L'été en musique" a également rassemblé, le 21 juin dernier, presque 100 enfants et plus de 30 adultes : un partage bienveillant entre générations. Merci aux enseignantes et aux élèves de CMI-CM2 de l'école Charsonville pour leur accueil et merci aux bénévoles de l'école de musique d'Epieds-en-Beauce venus partager leur passion. Je souhaite que les vacances bien méritées de chacune se passent sous les meilleurs auspices afin que la rentrée soit abordée avec sérénité. Cette dernière sera illustrée par quelques ajustements :

temporaires pour Svetlana qui se rendra le vendredi matin faire des animations à Beaugency , ou plus pérennes comme Cécile qui vous accueillera au RAM des Champs d'Eau Ré les jeudis et vendredis à la place d'Edwige qui a été promue responsable enfance-jeunesse au sein de la Communauté de Communes. Toutes nos félicitations !! Bonne rentrée à toutes !



ZOOM SUR...

VOS COMMUNES

Baule : en 2012, vous étiez 28 assistantes maternelles (27 en activité). Aujourd'hui, vous êtes 19 (17 en activité).

Cravant : en 2012, vous étiez 7 assistantes maternelles (7 en activité). Aujourd'hui, vous êtes 5 (4 en activité).

Tavers : en 2012, vous étiez 16 assistantes maternelles (16 en activité). Aujourd'hui, vous êtes 9 (7 en activités).

Villorceau : en 2012, vous étiez 11 assistantes maternelles (10 en activité). Aujourd'hui, vous êtes 7 (6 en activité).



NOUVEAU!

SITE

Retrouvez les RAM sur le site :

<https://www.ccterresduvaldeloire.fr/listes/petite-enfance/>

CONTACTS

Relais Assistantes Maternelles Le Bonheur des Lutins

- Pour joindre Amélie BOUVIER-BURETTE : 1 rue de l'Abattoir 45190 BEAUGENCY
ram.bonheurdeslutins2@ccterresduvaldeloire.fr / 02 38 46 44 70 - 06 31 38 64 05

- Pour joindre Marie-Laurence PELLETIER : 2 rue Pierre Gailly 45130 BAULE
ram.val.ardoux@ccterresduvaldeloire.fr / 02 38 44 48 74 - 06 80 44 12 27

Dossier: FICHE REGULARISATION **La régularisation de salaire en année incomplète**

■ **Les contrats visés**

La régularisation ne concerne que les contrats en CDI pour un accueil régulier en année incomplète.

RUPTURE EN ANNEE COMPLETE : pas de régularisation. En fin de contrat : peuvent s'ajouter une indemnité de congés payés non pris et une indemnité de rupture de contrat à déterminer selon les cas.

RUPTURE EN ANNEE INCOMPLETE : l'employeur a l'obligation de vérifier s'il faut procéder à une régularisation de salaire. En fin de contrat : peuvent s'ajouter une indemnité de congés payés non pris et non payés et une indemnité de rupture de contrat à déterminer selon les cas.

■ **Pourquoi régulariser ?**

Le salarié perçoit un salaire mensuel identique chaque mois quel que soit le nombre de semaines d'accueil réalisé sur le mois considéré. La rémunération est lissée sur une période de 12 mois consécutifs.

Lorsque la rupture du contrat de travail intervient avant la fin de la période de 12 mois, toutes les heures de travail effectuées n'ont pas nécessairement été rémunérées du fait du lissage du salaire.

L'employeur doit par conséquent comparer les heures de travail réellement effectuées sur les 12 mois en cours avec celles rémunérées conformément à la mensualisation.

Si l'employeur a payé moins d'heures que les heures réellement réalisées, il devra procéder à une régularisation.

Si l'assistant maternel a perçu un salaire supérieur à son temps de travail réel, le trop-perçu reste acquis à ce dernier (sauf en cas d'abus de droit apprécié souverainement par les juges).

■ **Que régulariser ?**

Uniquement les salaires. La régularisation est soumise à cotisations et a le caractère de salaire.

Par conséquent, le cas échéant, elle sera prise en compte dans le calcul de l'indemnité de congés payés et de l'indemnité de rupture. Il convient donc de la calculer en premier.

■ **Quand régulariser ?**

En fin de contrat.

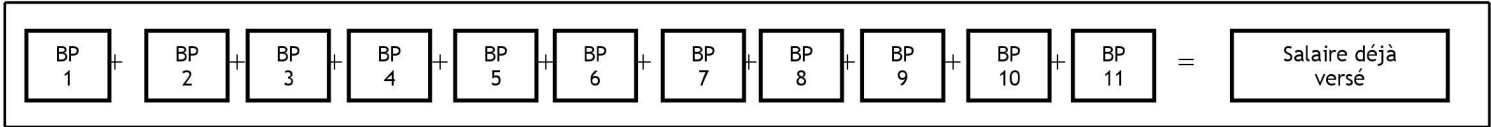
En pratique, à chaque date anniversaire de signature du contrat de travail, il est opportun de replanifier sur les 12 prochains mois l'accueil de l'enfant et de vérifier si sur la période écoulée, toutes les semaines travaillées ont bien été rémunérées.

Par ailleurs, il faut vérifier s'il convient de procéder à une régularisation de salaire, à chaque modification du contrat de travail, notamment en cas d'un passage d'un accueil régulier en année incomplète à un accueil régulier en année complète.



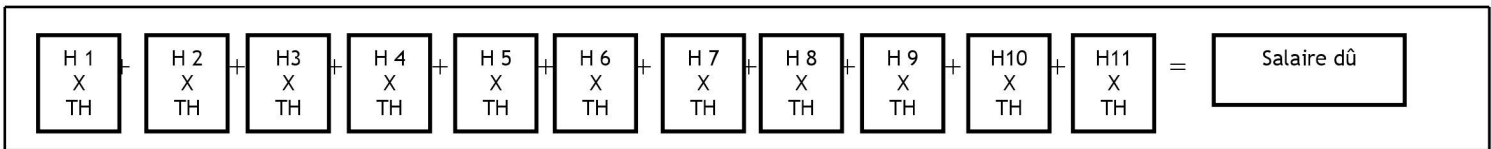
■ **Comment régulariser ?**

→ **Calculer la somme des salaires déjà versés au salarié au cours du contrat** (de l'embauche à la rupture)
 Il convient de cumuler les salaires versés au salarié hors indemnités à partir des bulletins de paie (BP) établis



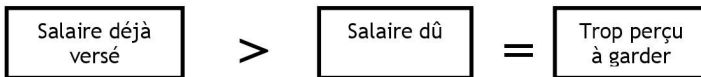
→ **Calculer la somme des salaires qui aurait du être versée compte tenu des heures réellement effectuées par le salarié à la date de la rupture du contrat.**

C'est égal au nombre d'heures de travail (H) effectué après analyse des plannings multiplié par le taux horaire (TH) contractuel pour les heures normales et complémentaires et par le taux contractuel majoré pour les heures majorées

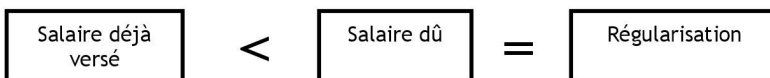


→ Le **Montant de l'indemnité de régularisation** : c'est la différence entre la somme des heures rémunérées au salarié conformément à la mensualisation du salaire et la somme des heures **réellement effectuées**

Si le montant est positif, le trop-perçu reste acquis à l'assistant maternel (article 18 de la CCN des assistants maternels).



Si ce montant est négatif, la somme manquante doit être rémunérée.



Les congés payés n'ont pas à être comptabilisés puisqu'ils sont rémunérés en plus de la mensualisation.

Concernant les jours fériés :

- s'ils ont été travaillés conformément au contrat, ils ont été payés le mois considéré et doivent être comptabilisés dans la somme des heures effectuées
- s'ils ont été chômés et payés conformément au contrat, ils ont été payés le mois considéré et doivent être comptabilisés dans la somme des heures effectuées
- s'ils ont été chômés et non payés conformément au contrat, ils n'ont pas été payés et n'ont pas à être comptabilisés dans la somme des heures effectuées

Article : Les rencontres intergénérationnelles

Les rencontres intergénérationnelles sont des moments de partage entre des personnes de différentes générations, comme la petite enfance (ou le jeune enfant) et le 3^{ème} âge (ou la personne âgée)

Ces rencontres permettent de rompre l'isolement, la monotonie de la journée, de voir du monde extérieur, d'oublier les tracas du quotidiens (santé ou autre).

C'est une parenthèse « enchantée » dans leur quotidien. L'enfant est souvent synonyme d'apport de joie, de sourire.

Cela permet aussi parfois à la personne âgée de reprendre une activité physique (jeux de ballon), de faire travailler sa mémoire (partage de chansons, d'anecdotes

ou de souvenirs) et de transmettre aux générations futures. La personne âgée se sent utile, elle peut retrouver l'estime de soi.

Pour l'enfant, ces contacts lui ouvrent des portes sur le respect des autres et du vieillissement, la tolérance de la différence, ne plus avoir peur de la personne âgée

En principe, il ne porte pas de jugement, à cet âge,

Un enfant peut se trouver apaisé, alors qu'au contraire un autre sera dynamisé par cet échange.

Florence, AM de Beaugency

Interview : Visite à la maison de retraite de Lailly-en-Val



Christine,
assistante maternelle
à Lailly-en-Val

Le projet intergénérationnel est devenu réalité après la rencontre dans un ascenseur de Christine et de la directrice de la maison de retraite de Lailly en Val, lors d'une visite personnelle. C'est donc Christine qui suscite l'idée auprès du RAM de rendre visite aux résidents et créer un projet avec les enfants que les assistantes maternelles accueillent.

Depuis combien de temps participez-vous au projet ?

Je participe à ce projet depuis 3 ans.

En moyenne, quel âge ont les enfants venant à ces matinées ?

Les plus jeunes enfants ont entre 8 mois et 1 an. Et les plus grands ont 2 et 3 ans.

Quelle est la fréquence des rendez-vous à la maison de retraite et leurs durées ?

La fréquence est de une fois par mois, fixée au lundi matin. A raison de sept séances par an et la durée des rencontres est d'environ de 2 à 3 heures.

Quels types d'activités sont partagées avec les résidents ?

Le chant avec des comptines récentes puis anciennes afin d'encourager les résidents à chanter. Ce qui a fait qu'un jour un monsieur s'est mis à chanter de sa belle voix de ténor.

Nous avons fabriqué des masques pour le carnaval sans oublier le chant qui va avec (Le bal masqué).

Il est arrivé que l'on propose à tous de manipuler de la pâte à modeler, ou encore de confectionner des colliers de pâtes colorées ou faire de la peinture.

Une fois, les enfants et les résidents ont colorié et dessiné sur des feuilles blanches sur lesquelles il avait été inscrit le mot « merci ». Puis tous ces coloriages ont été plastifiés et donné à chaque rési-

dent.

D'autres activités ont été partagées telles que :

Le collage de gommettes sur feuilles et qui un jour a procuré des fous rires chez les adultes et affiché de grands sourires chez les enfants car une résidente s'en était collée sur le visage puis sur le visage de son voisin ;

La présentation aux résidents d'ateliers de motricité qui sont exécutés par les enfants et les Assistantes Maternelles. Et parfois nous les faisons participer en rattrapant un ballon ou un cerceau, pour ceux qui peuvent ;

Enfin, nous pouvons aussi parfois partager des repas : Des repas que nous apportons pour les enfants que nous accueillons. Celui des résidents est confectionné par le personnel de la cuisine de la maison de retraite.

Qu'est-ce que ces rencontres vous apportent personnellement ?

C'est un plaisir d'aller rencontrer des personnes, qui peuvent parfois ne pas avoir de visites. Cela m'apporte du bonheur de recevoir toutes ces émotions que je peux voir dans leurs yeux, quelles que soient leurs émotions.

Comment réagissent les enfants lors de la 1ère rencontre ?

Bien entendu, les enfants ont été avertis et préparés à cette rencontre. Ils sont volontaires pour s'y rendre. Evidemment, ils restent toujours prêts de leur Assistante Maternelle qui est leur référent. Dans l'ensemble, les enfants ont une attitude naturelle et se sentent plutôt à l'aise. Ils savent réclamer quelqu'un qu'ils ont remarqué de part son originalité (bruit d'animaux, fauteuil roulant...)



Remarquez-vous une évolution au fur et à mesure des séances ?

Les enfants sont juste un petit plus à l'aise qu'en début d'année car les résidents ne sont plus des inconnus.

Est-ce que vous avez des retours des résidents sur ce que leur apportent ces temps communs ?

Le seul retour des résidents qui expriment ce que leur apportent ces temps communs, c'est lorsqu'ils nous disent : " - On vous attendait", " - Vous reviendrez nous voir?". On peut également voir leur regard qui pétille.

Chaque assistante maternelle présente a conçu un classeur de suivi qui est remis à l'enfant accueilli et sa famille. Chacun y glisse un dessin, un souvenir, des photos qui seront vus par les résidents et chaque famille. Cela permet de faire du lien.



En fin d'année un livret créé par le RAM avec les photos de l'année et parfois quelques comptines est offert aux enfants et aux résidents.

Ce que Christine retient de ces trois années, c'est qu'elle ressent le besoin de continuer ces visites enrichissantes qui lui apportent du bonheur, de parler aux résidents, de les faire parler, de partager des moments de complicité, d'échange de sourires intergénérationnels.

*Propos recueillis par Nathalie, AM de Beaugency
Ecriture Nathalie et Sandrine, AM de Beaugency*



Idée de ... gâteau d'anniversaire

Recette du gâteau au yaourt

1 yaourt nature

2 pots de sucre

3 pots de farine

3 oeufs

50 g de beurre fondu

1 sachet de sucre vanille

1 sachet de levure

Mélanger le tout au fur et à mesure dans un grand plat avec un fouet jusqu'à ce que la pâte soit bien homogène

Mettre cette pâte dans un moule rond pour faire la tête

et une autre partie dans un petit plat carré ou rectangle pour faire les oreilles (2 triangles)

cuisson: 30 mn environ à four moyen

Pour le décor prévoir :

du chocolat noir à fondre pour l'étaler sur tout le gâteau rond et les triangles des oreilles

de la pâte à sucre blanche pour poser sur les moustaches

de la pâte d'amande rose pour faire : le museau, oreilles du chat

Pour les yeux il faut deux ronds blancs de pâtes à sucre, deux ronds verts de pâte d'amande et une pointe de chocolat noire sur chaque œil.



La vie du RAM... en images



Chasse aux oeufs à Baule
(26 avril 2019)



Job-dating - Maison de la jeunesse à
Beaugency
(4 mai 2019)



Été en musique Charsonville
(21 juin 2019)



Ferme des Tromignons
(24 juin 2019)



Matinée mousse Messas
(2 juillet 2019)



Jeux d'eau Beaugency
(5 juillet 2019)



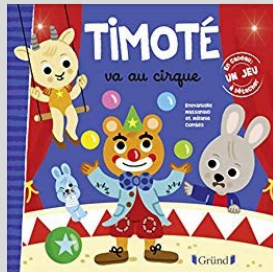
Plage Beaugency
(8 juillet 2019)



Grande marche pour les
éléphants du Laos - Beaugency
(2 juillet 2019)

Lectures du moment

La MAM de Messas partage avec vous quelques livres lus ces derniers temps.



A vos agendas !!

Septembre

Bonne Rentrée



Nous souhaitons la bienvenue à Svetlana Amblard, animatrice du RAM de Meung-sur-Loire qui animera les accueils-jeux de Beaugency jusqu'à la fin de l'année suite à des modifications provisoires de l'emploi du temps d'Amélie.

Octobre

Mardi 8 octobre

Cueillettes des pommes
au verger des Biaunais au Trépois à Mareau-aux-Prés

Rendez-vous avec vos paniers à 9h30 sur le parking de la basilique de Cléry-Saint-André **ou** à 10h directement au verger.



Novembre

Mardi 5 novembre

Réunion journal
19h-22h à la maison de la jeunesse

Jeudi 21 novembre

Conférence en partenariat avec la bibliothèque de Meung-sur-Loire : "Les émotions de l'enfant âgé de moins de 16 ans" par Céline Ledoux, psychologue (EPE45)
A 19 h, Moulin Massot (face à La Fabrique) au 5 rue des Mauves, Meung-sur-Loire

Décembre

Mardi 17 décembre

Spectacle de fin d'année
Avec la compagnie Conte à 1000 temps


10h30 à la maison de la jeunesse à Beaugency




« P'tites bêtes en fête »

La maison semble bien vide...mais les p'tites bêtes nous guettent ! Elles s'entraînent aux galipettes, chantent à tue-tête et n'en font qu'à leur tête !
Entre histoires, chansons, comptines et pirouettes, le réveillon va être chouette !

Alors, prêts à faire la fête ?

Planning des accueils jeux

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
DI 1	MA 1 Messas	VE 1	DI 1
LU 2	ME 2	SA 2	LU 2 Lailly en Val
MA 3	JE 3	DI 3	MA 3
ME 4	VE 4 Baule	LU 4 Lailly en Val	ME 4
JE 5	SA 5	MA 5 Messas 	JE 5
VE 6	DI 6	ME 6	VE 6 Baule
SA 7	LU 7 Lailly en Val	JE 7	SA 7
DI 8	MA 8 <i>verger du bionais</i>	VE 8 Baule	DI 8
LU 9 Lailly en Val	ME 9	SA 9	LU 9 Lailly en Val
MA 10 Messas	JE 10	DI 10	MA 10 Messas
ME 11	VE 11 Baule 	LU 11 Lailly en Val	ME 11
JE 12	SA 12	MA 12	JE 12
VE 13	DI 13	ME 13	VE 13 Baule
SA 14	LU 14	JE 14	SA 14
DI 15	MA 15	VE 15 Baule	DI 15
LU 16	ME 16	SA 16	LU 16 Lailly en Val
MA 17	JE 17	DI 17 	MA 17 <i>Spectacle fin d'année</i>
ME 18	VE 18 Baule	LU 18 Lailly en Val 	ME 18
JE 19	SA 19	MA 19	JE 19
VE 20 Baule	DI 20	ME 20	VE 20 Baule
SA 21	LU 21	JE 21	SA 21
DI 22	MA 22	VE 22 Baule	DI 22
LU 23 Lailly en Val	ME 23	SA 23	LU 23
MA 24	JE 24	DI 24	MA 24
ME 25	VE 25	LU 25 Lailly en Val	ME 25
JE 26	SA 26	MA 26 Messas	JE 26
VE 27 Baule	DI 27	ME 27	VE 27
SA 28	LU 28	JE 28	SA 28
DI 29	MA 29	VE 29 Baule	DI 29
LU 30 Lailly en Val	ME 30	SA 30	LU 30
	JE 31		MA 31

 Vacances scolaires
 Ram Fermé
 Val de lire

LIEUX ACCUEILS-JEUX :

Baule : Halte-garderie 2 rue Pierre Gailly
Lailly en Val: Salle périscolaire, impasse des Ravouillères
Messas : 2 rue des Hauts talons

PLANNING DES ANIMATIONS RAM "Le bonheur des lutins"

Communes : Beaugency, Cravant, Tavers et Villorceau

SEPTEMBRE 2019	OCTOBRE 2019	NOVEMBRE 2019	DECEMBRE 2019
DI 1	MA 1	VE 1	DI 1
LU 2	ME 2	SA 2	LU 2 Tavers
MA 3	JE 3	DI 3	MA 3 Cravant
ME 4	VE 4	LU 4 Tavers	ME 4
JE 5	SA 5	MA 5 Villorceau	JE 5
VE 6 <u>Beaugency (S)</u>	DI 6	ME 6	VE 6 <u>Beaugency (S)</u>
SA 7	LU 7 Tavers	JE 7	SA 7
DI 8	MA 8 <i>Cueillette des pommes</i> 10h à Mareau aux prés	VE 8 <u>Beaugency (S)</u>	DI 8
LU 9 Tavers	ME 9	SA 9	LU 9 Tavers
MA 10 Villorceau	JE 10	DI 10	MA 10 Villorceau
ME 11	VE 11 <u>Beaugency (S)</u>	LU 11	ME 11
JE 12	SA 12	MA 12 Villorceau	JE 12
VE 13	DI 13	ME 13	VE 13 <u>Beaugency (S)</u>
SA 14	LU 14 Tavers	JE 14	SA 14
DI 15	MA 15 Villorceau	VE 15 <u>Beaugency (S)</u>	DI 15
LU 16 Tavers	ME 16	SA 16	LU 16 Tavers
MA 17 Villorceau	JE 17	DI 17	MA 17 <i>Spectacle fin d'année</i> 10h30 à Beaugency
ME 18	VE 18 <u>Beaugency (S)</u>	LU 18 Tavers	ME 18
JE 19	SA 19	MA 19 Cravant	JE 19
VE 20 <u>Beaugency (S)</u>	DI 20	ME 20	VE 20 <u>Beaugency (S)</u>
SA 21	LU 21	JE 21 <i>Conférence 19h</i> Moulin Massot à Meung	SA 21
DI 22	MA 22	VE 22 <u>Beaugency (S)</u>	DI 22
LU 23 Tavers	ME 23	SA 23	LU 23
MA 24 Cravant	JE 24	DI 24	MA 24
ME 25	VE 25	LU 25 Tavers	ME 25
JE 26	SA 26	MA 26 Villorceau	JE 26
VE 27 <u>Beaugency (S)</u>	DI 27	ME 27	VE 27 RAM fermé
SA 28	LU 28	JE 28	SA 28
DI 29	MA 29 RAM fermé	VE 29 <u>Beaugency (S)</u>	DI 29
LU 30 Tavers	ME 30	SA 30	LU 30
	JE 31		MA 31

LIEUX ACCUEILS-JEUX :

Beaugency : maison de la jeunesse, 27 rue de la fontaine aux clercs
Cravant : 54 rue nationale,
Tavers : 7 avenue Jules Lemaître **Villorceau :** salle derrière Mairie

Vacances scolaires ou pas d'animations

Val de Lire

Vous serez accueillies par Svetlana Amblard sur la commune de Beaugency (S)

Nouveaux horaires de permanences et d'accueil sur rendez-vous jusqu'en décembre :

Lundi : 13h15-16h45

Mercredi : 8h30-12h30 / 14h-16h45

Vous pouvez retrouver le planning des accueils-jeux sur le site

<https://www.ccterresduvalde Loire.fr/listes/petite-enfance/>